

Annexe à l'arrêté n° 2017-1045/GNC du 16 mai 2017
fixant les listes de pays de référence pour les produits phytopharmaceutiques à
usage agricole et à usage « jardin »

Historique :

Créée par :	Arrêté n° 2017-1045/GNC du 16 mai 2017 fixant les listes de pays de référence pour les produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin »	JONC du 18 mai 2017 Page 6086
Remplacée par :	Arrêté n° 2024-917/GNC du 24 avril 2024 modifiant l'arrêté n° 2017-1045/GNC du 16 mai 2017 fixant les listes de pays de référence pour les produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin »	JONC du 2 mai 2024 Page 8683

- L'espace économique européen (EEE) :

- Les 27 Etats membres de l'Union européenne (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède ;
- Islande, Liechtenstein, Norvège ;

- Suisse ;

- Royaume Uni ;

- Australie ;

- Nouvelle-Zélande ;

- Canada.